

BAREMES D'HONORAIRES DE NEGOCIATION VENTES D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	
PRIX NET VENDEUR (HONORAIRES T.T.C 20%)	
Jusqu'à 74 999 €	10 % du prix de vente
De 75 000 € à 104 999 €	8% du prix de vente
De 105 000 € à 119 999 €	7,5% du prix de vente
De 120 000 € à 136 999 €	7 % du prix de vente
De 137 000 € à 151 999 €	6,5 % du prix de vente
De 152 000 € à 304 999 €	6 % du prix de vente
De 305 000 € à 380 000 €	5,5% du prix de vente
Au delà de 380 001 €	5% du prix de vente
Les honoraires sont payables par l'acquéreur	

HONORAIRES BAIL D'HABITATION VIDE ET MEUBLEE	
<p><u>Honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction de bail</u> 11 % DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES (plafonné à 8€ le m²)</p> <p><u>Honoraires d'état des lieux d'entrée</u> 4% DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES (plafonné à 3€ le m²)</p> <p>Conformément à l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, les honoraires sont partagés par moitié entre le bailleur et le locataire et sont plafonnés à un plafond par mètre carré de la surface habitable de la chose louée</p>	
HONORAIRES BAUX COMMERCIAUX ET RENOUVELLEMENT	
12 % DU LOYER ANNUEL (hors charges)	
Les honoraires sont à la charge du preneur	
GESTION	
6% SUR LOYER ENCAISSE (hors charges)	
Les frais de gestion sont payables par le propriétaire et prélevés sur le loyer versé par le locataire	
HONORAIRES LOCATION ET GESTION SAISONNIERS	
Période d'une ou deux semaines	18%
Période supérieure à deux semaines	15%
Net propriétaire < 1 220.00 €	12%
Net propriétaire > 1 220.00 €	8%
Honoraires de gestion	